Formation

«Grâce au projet Lift, j'ai trouvé un emploi»

Depuis dix ans, le projet Lift permet aux écoliers de découvrir le monde du travail.
L'occasion d'étoffer son CV, voire de trouver un emploi

Emmanuel Borloz

Pour certains jeunes, dénicher une formation professionnelle à la fin de la scolarité obligatoire relève souvent du chemin de croix. Chez d'autres, la première année d'apprentissage se solde parfois par une rupture de contrat, les entreprises n'étant pas satisfaites de leur apprenti. Avec un constat clair à la clé: en tout, ce sont 10 à 15% de jeunes qui rencontrent des difficultés dans la transition scolarité obligatoire-formation professionnelle.

Partenariat développé

Depuis une dizaine d'années, le projet Lift, destiné à ceux qui ne bénéficient pas de conditions optimales (réseau, notes scolaires...) et pour qui l'insertion dans le monde du travail s'annonce délicate, tente d'enrayer le phénomène. En vigueur dans de nombreuses écoles secondaires du pays (dès la 10e année HarmoS en terre vaudoise), le projet soutenu par la Confédération permet à des jeunes de se familiariser avec le monde du travail en se rendant, quelques heures par semaine et en dehors des périodes scolaires, dans une entreprise de leur région. Le tout après sélection des jeunes par l'école partenaire, aval des parents et concertation avec l'entreprise. Cette dernière s'engage à rémunérer l'adolescent (de 5 à 8 francs de l'heure) ainsi qu'à l'accueillir pour une période d'au moins trois mois.

A l'échelle suisse, grâce aux 200 écoles qui jouent le jeu, plus de 1500 jeunes ont pu se frotter au monde du travail dans quelque 2000 entreprises. Côté vaudois, Lift a convaincu huit écoles partenaires et trente et une entreprises, du CHUV aux Services industriels de Lausanne (SIL), en passant par des sociétés de services, des artisans ou encore des communes. «Le projet prend de l'ampleur», se réjouit Julien Guex, sous-directeur de la Chambre vaudoise du commerce et



Keko Razzano, directeur de l'agence de communication Konsept, a engagé Joana Amaral Veiga, qui a découvert l'entreprise grâce au projet Lift. PATRICK MARTIN

«Grâce aux stages Lift, elle connaissait l'équipe et son fonctionnement ainsi que les clients et les projets en cours. Pour nous, l'engager était donc tout bénéfice»

Keko Razzano

Fondateur de l'agence de communication Konsept

de l'industrie (CVCI). La chambre est partenaire du projet depuis ses débuts, elle mobilise notamment son réseau d'entreprises.

Essai transformé

Jeudi soir, la CVCI a présenté le projet à plusieurs de ses entreprises membres. Parmi la quarantaine de sociétés présentes, une connaît particulièrement bien le projet en question: l'agence de communication lausannoise Konsept. Et pour cause, elle a engagé plusieurs stagiaires via le projet. Mieux, l'une d'elles a même décroché une place d'apprentissage après avoir effectué deux stages au sein de l'agence. «Grâce au projet Lift, j'ai trouvé un emploi», confirme Joana Amaral Veiga tout sourire.

Pour elle, l'aventure commence il y a deux ans. Agée de 14 ans à l'époque, la jeune fille fait montre d'une réelle motivation et d'un engagement certain, n'hésitant pas à sacrifier ses mercredis après-midi six mois durant, se souvient Keko Razzano, fondateur de l'agence Konsept. Il n'a donc pas hésité lorsqu'il s'est agi de la prendre comme apprentie. «Grâce aux stages Lift, elle connaissait l'équipe et son fonctionnement ainsi que les clients et les projets en cours. Pour nous, l'engager était donc tout bénéfice. Elle fait aujourd'hui pleinement partie de l'équipe. Et, hormis les siens, elle ne fait aucun café.»

www.jugendprojektlift.ch/projet-lift

Une «réserve climatique» pour les petites récoltes

Viticulture

Les vignerons vaudois planchent sur l'instauration d'un système qui permettrait de stocker du vin d'année en année, pour pallier les petites récoltes

On parlait d'une poire pour la soif, les vignerons vaudois diront dorénavant un tonneau pour la disette. Evoquée par le conseiller d'Etat Philippe Leuba à l'occasion de la récente assemblée générale de la Fédération vaudoise des vignerons, et relayée sur le site thomas vino.ch mercredi, l'idée de «réserve climatique» fait son chemin dans les vignes et les esprits. Réuni hier avec le conseiller d'Etat, le comité de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV) en a admis le principe. Les détails doivent encore être affinés pour une entrée en vigueur l'année prochaine au plus tôt.

Le concept: mettre de côté 5% d'une récolte généreuse que l'on pourra libérer, durant trois ans (soit 15% cumulés au maximum), lors d'années moins abondantes. «Nous en sommes aux grandes lignes, au stade d'un avant-avantprojet de règlement», indique Philippe Leuba. Le conseiller d'Etat n'a pas sorti cet instrument de son chapeau. Appelé communément «plafond limite de classement» (PLC), il existe dans d'autres pays ou régions viticoles. Il avait même été introduit dans le canton de Vaud en 2000, mais pour une très courte durée (lire ci-dessous).

L'ouvrage n'est pas remis sur le métier par hasard. «Le contraste entre les récoltes 2016, généreuse, et 2015, une des plus petites de ces dernières années, est très marqué, explique Gilles Cornut, président de la CIVV. Une telle réserve permettrait de lisser ces différences, liées aux aléas climatiques.»

Pourquoi les lisser? Car la variation entre les millésimes - 30% entre 2015 et 2016 - convient mal au

marché. Par crainte de n'avoir pas assez de stock, les grands distributeurs ont peu fait la publicité du vin vaudois 2015, dont les qualités sont pourtant vantées. Aujourd'hui, il reste donc des bouteilles à écouler auxquelles s'ajoutent celles à venir. Le système de réserve climatique aurait permis d'éviter, ou tout le moins d'atténuer, le «trou» de 2015. Et ainsi de stabiliser le marché. «On peut assimiler cette réserve climatique à une prévoyance», continue Gilles Cornut.

Il reste encore beaucoup de détails juridiques à analyser. Mais le

«On peut assimiler cette réserve climatique à une prévoyance»

Gilles Cornut

Président de la CIVV

principe convainc. «Cela reviendrait à donner deux possibilités d'agir par rapport à la récolte, explique Gilles Cornut. Une première fois en avril, lorsque nous fixons les quotas (ndlr: décidés chaque année par l'Etat et l'interprofession, pour chaque région viticole) et une deuxième fois en décembre.» C'est à ce moment-là que la réserve climatique serait soit libérée (en cas de forte demande ou de petite année) et vendue en qualité AOC, soit déclassée et écoulée en vin de table ou vin industriel (environ dix fois moins

Côté consommateur, les implications seraient moindres et plutôt positives. Le coupage, déjà autorisé entre les millésimes, resterait inchangé. Et une augmentation des quotas de 5% ne risque pas de modifier la qualité des vins, assure Gilles Cornut. Le principe permettrait aussi au consommateur de ne pas être confronté à la pénurie ou à une fluctuation trop grande des prix. **Cécile Collet**



et libérés en cas de récolte insuffisante. GÉRALD BOSSHARD

Naissances



Wozniak **MARTHA**, **MATHILDE** 9 novembre 2016 à 2 h 54

ore 2016 à 2 h 54 13 novembre 2016 à 1 h 14

Radenković **DUNJA** 14 novembre 2016 à 7 h52

Justiniano MIA 15 novembre 2016 à 12h57

Miéville GUILLAUME, ROMAIN

Portes du Soleil Ouverture reportée

Contrairement à ce qui était prévu («24 heures» de jeudi), les stations valaisannes du domaine skiable des Portes du Soleil n'ouvriront pas ce week-end. «La faute à la fois au fœhn et aux précipitations», indique Pascal Bergero, directeur de Télé Champéry - Crosets. Aucune nouvelle date d'ouverture n'est encore arrêtée, la météo ne s'annonçant pas favorable pour la semaine à venir. En revanche, il sera possible de chausser les skis dès aujourd'hui sur une partie des installations de Bretaye (Villars), de la Berneuse (Leysin) et d'Isenau (Les Diablerets). C.BO.

Université

Admission des étrangers

Afin d'assurer la compatibilité avec l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, le Conseil d'Etat vient d'adopter un nouveau règlement sur l'admission des étudiants étrangers aux cursus de bachelor et de master en médecine à l'Université de Lausanne. Ce texte se base sur une recommandation du Conseil suisse des hautes écoles et précise les conditions de la limitation de l'accès aux études pour les candidats étrangers. Il entrera en vigueur au le 1er janvier 2017.

Plafond limite de classement

Une idée balayée en 2000

Le principe de «plafond limite de classement» (PLC) s'est déjà frayé un chemin en 1999 dans le vignoble vaudois. En accord avec l'interprofession, la conseillère d'Etat à l'Economie, Jacqueline Maurer, a mis cette nouvelle norme au point pour restreindre la commercialisation des vins vaudois, par crainte de l'effondrement du marché. Le règlement cantonal, entré en vigueur en juin 2000, a pourtant fait long feu. Il prévoyait que seuls 80% de la récolte pourraient être commercialisés en AOC. Les 20% restant seraient libérés dans le courant de l'année selon les besoins du marché, ou déclas-

sés. C'est la fronde des «petits» vignerons-encaveurs qui a tué le règlement dans l'œuf. A coups de manifestation sur la place Saint-François et de recours au Tribunal administratif, ceux qui estimaient que le PLC allait à l'encontre de leur liberté de commerce ont eu gain de cause en avril 2001, sans que le principe puisse être appliqué. La «réserve climatique» a davantage de chances de passer auprès de la base, selon Gilles Cornut: «Il existait une méfiance envers le négoce de la part des petits producteurs, explique-t-il. Aujourd'hui, nous travaillons ensemble sur le même marché, contre les produits étrangers.»